

Azille Info 3

<http://www.mairie-azille.com>
mairie-azille@orange.fr
04 68 91 40 08

Directeur de la publication
Le maire



MAI
2022

Édito

Sommaire

CÔTÉ VILLAGE

- Agenda
- Point d'étape sur l'offre des soins
- Prévention des caries à l'école
- Inscription à l'école maternelle
- Portes ouvertes école maternelle
- Artistes à suivre

2

CÔTÉ MAIRIE

- Compte-rendu du conseil municipal du 19 avril

3

A SAVOIR

- État civil
- Entretien de chemins communaux
- Débroussailler est un devoir

4

Malgré un environnement parfois difficile voire anxiogène, sachons profiter ensemble des nombreux moments de bonheur simple que nous offre la vie villageoise.

Après une chasse aux œufs réussie dans la Serre, les enfants de nos deux écoles ont pu défiler derrière monsieur Carnaval.

Côté culture, la première exposition de l'année signée RADOÏKA vient de s'ouvrir dans la salle des voûtes.

Côté sport, s'il avait été annulé 2 années de suite, le Tra'zille a eu lieu avec succès le week-end dernier.

Nous avons enfin eu la chance contrairement à nos voisins d'échapper presque complètement à la grêle du 23 avril.

La consultation de l'agenda des semaines à venir confirme la bonne santé de nos associations et leur légendaire dynamisme, signe que dans nos villages, on sait aussi se mobiliser et offrir les opportunités de se retrouver et de tisser ainsi le lien social sans lequel nous ne pouvons pas vivre dignement.

Le tableau est bien-sûr contrasté et je ne méconnais pas les difficultés que certains d'entre nous peuvent rencontrer. Soyez assurés que nous sommes vigilants et attentifs à faire jouer la solidarité à chaque fois que possible.

Parce que nous savons aussi nous tourner vers l'extérieur, nous espérons pouvoir recevoir prochainement 2 familles Ukrainienne dans notre village avec probablement des enfants qui seront intégrés dans nos deux écoles. Je suis sûr que vous leur assurerez le meilleur accueil.

Le maire

« Le premier des droits de l'homme, c'est le devoir pour certains d'aider les autres à vivre. » - Jean-Paul SARTRE



Côté village

Agenda

Cérémonie du 8 mai : RDV à 11h30 devant la mairie. Il y aura un dépôt de gerbes au monument aux morts, suivi du pot de l'amitié.

Les 14 et 15 mai : se déroulera le championnat de doublette départementale à la gare, organisé par le jeu lyonnais.

Le 15 mai : la MJC organise un vide-greniers sur les allées Pôl Lapeyre. Info au 06 03 26 18 34.

Le 17 mai : conseil municipal à 19h, salle du conseil.

Le 20 mai : la MJC organise la fête des voisins en partenariat avec le Bar des Artistes, à partir de 19h sur la promenade. Chacun apporte ses plats sucrés et/ou salés.

Du 26 au 29 mai : partez à la découverte des artistes qui exposent en Haute-Vallée de l'Aude. Vous pourrez retrouver le travail de David Vanorbeeck, sculpteur installé à Azille.

Le 28 mai : se déroulera le challenge Quadrette à la gare organisé par le jeu lyonnais.

Le 3 juin : vernissage de l'exposition de peinture de Pierre-Marie Corbel organisée par Azille accueil. Animation musicale et repas programmés.

Artistes à suivre



Point d'étape sur l'offre de soins

Le manque de médecins va devenir prégnant sur la commune à partir de Juin. La municipalité n'est pas restée inactive sur le sujet. La Maison de Santé Pluri disciplinaire a bien été créée. Nous espérons qu'elle sera de nature à attirer un médecin généraliste soucieux de trouver des conditions d'exercice en réseau.

La commune s'est par ailleurs alliée à celle de Pépieux pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la région qui propose de recruter 200 médecins salariés. Nous ne savons pas si cette candidature sera retenue.

Enfin la commune s'est portée acquéreuse par préemption d'un immeuble 12 Allées Pôl Lapeyre pour pouvoir mettre des locaux à disposition de professionnels de santé. Aucune opportunité n'est négligée mais notre commune est confrontée à un problème général en France de manque de médecins formés.

La prévention des caries à l'école



La municipalité a fait intervenir en accord avec les enseignantes une formatrice en hygiène bucco dentaire. C'est sur place dans les classes qu'elle est venue sensibiliser les enfants. Cette séance aura sans doute permis de renforcer les messages de toute la communauté éducative en matière de brossage des dents! Les enfants se sont montrés intéressés et concentrés.

Inscription à l'école maternelle Les Marronniers

L'inscription concerne les enfants nés en 2019 et au 1^{er} trimestre 2020. Les inscriptions se font à la mairie du 9 au 27 MAI 2022 aux heures d'ouverture du secrétariat. Merci de vous munir du livret de famille, carte d'identité ou copie d'extrait d'acte de naissance, du carnet de santé de l'enfant et d'un justificatif de domicile.

Portes ouvertes à l'école maternelle

L'école sera ouverte le mardi 7 juin 2022 de 16H30 à 17H30. Merci de penser à vous munir du certificat d'inscription délivré par la mairie.

Côté mairie

Conseil municipal du 19 avril 2022 : ce qu'il faut en retenir

Le compte-rendu du Conseil municipal du 15 mars 2022 est approuvé à l'unanimité

I Délibérations :

Deux délibérations ont été ajoutées en séance à l'ordre du jour avec l'accord unanime des conseillers. L'une porte sur le raccordement Basse Tension rue du Languedoc et l'autre sur le raccordement en électricité de la parcelle B21.

1 Budget 2022

En commençant par la section de fonctionnement, le budget 2022 est examiné par article. Compte tenu d'un excédent 2021 affecté de 151753.04 €, le montant des recettes de fonctionnement s'établit à 1317984.48 €, et les dépenses à 1080042.00 €. Ce qui dégage un excédent de 237942.48 € pour le financement de la section d'investissement. Celle-ci s'équilibre à un montant de 1682860.81 €, tenant compte d'importants restes à réaliser (démolition domaine de l'aqueduc / fonds Barnier). Il prend en compte deux achats immobiliers : l'immeuble abritant le café, et celui qui lui fait face, tous deux financés par emprunts, et la poursuite de la rénovation de la salle Maynadié et de l'éclairage public, de l'extension des réseaux et l'achat de différents matériels. *Le budget est adopté à l'unanimité.*

2 Subventions aux associations

Toutes les associations de la commune ont été reçues en mairie afin de déterminer le bon niveau de subvention annuelle pour chacune d'entre elles. Il est proposé au conseil municipal de consacrer un montant total de 14027€. Deux autres subventions sont examinées en séance : la 1^{ère} à destination des Restaus du cœur de Rieux -Minervois pour un montant de 500€ et la seconde à destination de Music Anim, école de musique basée à Rieux pour un montant de 200€. Ces deux demandes sont acceptées. Le montant total de subvention de 14727€ est intégré dans le budget 2022. *La délibération est prise à l'unanimité.*

3 Eclairage de la promenade

Il est proposé d'améliorer l'éclairage de la promenade en remplaçant les lanternes équipées de LED basse consommation avec sécurisation des mats. Le montant total des travaux s'élève à 25767€ HT et 30920.40€ TTC. La subvention du SYADEN est de 60% dans la limite de 25000€ après déduction de 5% de frais de dossier. La consommation électrique sera ainsi divisée par 8 *La délibération est prise à l'unanimité.*

4 Raccordements Basse Tension avenue du Languedoc

Il est prévu d'enfouir les lignes électriques. Nous profiterons de cette opportunité pour enfouir également les lignes téléphoniques et celles de l'éclairage pu-

blic. Le montant total du reste à charge pour la commune est de 7340 € HT dont 3540 HT pour l'éclairage public et 3800€ HT pour les télécommunications. *La délibération est prise à l'unanimité.*

5 Raccordement B21 Avenue du Languedoc

Suite à la demande acceptée d'un permis de construire sur la parcelle B21, le raccordement au réseau électrique est à budgéter pour un montant total de 7770 € HT à la charge de la commune. *La délibération est prise à l'unanimité.*

6 Ouverture d'un poste administratif

L'objectif de cette ouverture de poste est de donner à la commune un outil de gestion du personnel et lui permettre en tant que de besoin de recruter un agent territorial. *La délibération est prise à l'unanimité.*

7 Petites cités de caractère

La commune s'engage dans une candidature au label Petites Cités de Caractère. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de promouvoir le village. *La délibération est prise par 13 voix pour / 1 abstention*

8 Choix du prestataire habillage des cache-containers

Deux fournisseurs ont été contactés. Nous avons eu 2 devis: l'un d'ALEC Collectivités de 15181.99€ et l'autre de Signaux Girod de 14463.84€. Il est proposé de retenir le devis d'ALEC Collectivités sachant que les prix par cache container sont rigoureusement identiques. L'écart de prix est expliqué par le nombre plus important de cache container avec le blason d'Azille sur la proposition d'ALEC qui par ailleurs est le fournisseur historique sur le village. Cette opération permettra d'achever l'équipement du cœur de village. *La délibération est prise à l'unanimité.*

10 Le Fonds Unique du Logement

Ce fonds est géré par le Conseil Départemental qui a sollicité la commune pour obtenir une subvention. En 2021, 11 aides ont été accordées à des azillois. Considérant qu'il s'agit de la compétence pleine et entière du Conseil Départemental, le conseil municipal n'a pas souhaité accorder de subvention. Il faut préciser que les administrés peuvent s'adresser à la mairie qui fait l'interface avec le CIAS et accompagne si nécessaire dans les démarches pour faire valoir les droits. *La délibération est prise à l'unanimité*

II Sujets abordés

Epicerie : l'ouverture est prévue en mai.

Travaux : Le raccordement électrique au lavoir est enfin démonté. Les travaux de démolition de l'ancienne caserne ont démarré.

Compte-rendu des commissions : la commission des jardins partagés s'est rendue à Saint Nazaire sur Aude pour avoir un retour d'expérience. Le terrain a été retourné. Il reste à s'occuper des abords. L'alimentation en eau se fera via un raccordement .

Révision du PLU : la commune va s'engager dans la révision du Plan Local d'Urbanisme. Le prochain conseil municipal accueillera Monsieur Benjamin Hours, urbaniste qui est déjà intervenu pour nous accompagner sur le PLU précédent.

Réunion UKRAINE : sur notre canton c'est l'association « Maisons du Minervois » qui va intervenir dans la mise en place de l'accueil des réfugiés ukrainiens. Un référent élu a été désigné au sein du conseil, référent qui assurera l'interface avec les familles d'accueil et l'association.

III Discussions / Informations

Projet 2023 : plusieurs projets d'investissement sont à l'étude pour 2023 : réfection de l'ancien presbytère ou de la gare, plan global d'économie d'énergie portant sur tous les bâtiments publics. Un seul projet pourra être retenu dans le cadre d'une demande de subvention.

Domaine de l'aqueduc : ce domaine va être détruit et va revenir dans le giron de la commune. Il est inconstructible. Chaque conseiller doit faire remonter ses propositions de reconversion d'ici fin mai.

IV Questions diverses

Il est proposé d'organiser des jeux ouverts à tous les jeunes de la commune le 13 juillet après-midi. La commission Jeunes va y travailler.

Entretien : un banc cassé sur les allées à réparer.

Installation de la fibre dans les écarts : la demande a été faite par la municipalité. Les travaux doivent démarrer en mai.

Etat civil

DECES

Le 26 avril 2022 est décédée

Madame Fernande LABENC née CAYSSIALS à l'âge de 93 ans.

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

NAISSANCES

Le 27 mars 2022 est né à Narbonne

Keylor VAIRE

Fils de Rebecca CERVELLO et d'Alexandre VAIRE

Le 10 avril 2022 est né à Carcassonne

Owen OBLED

Fils de Francis OBLET et de Nathalie BOURRIGAN.

Nous présentons nos félicitations aux heureux parents.

Entretien des chemins communaux

La commune est responsable de l'entretien des chemins communaux. Elle a consacré 84000€ en 2021 pour leur réfection, confiée au SIC. Les agents municipaux interviennent également en régie à chaque fois que possible. Au-delà de la dégradation naturelle, ce sont parfois quelques usagers qui occasionnent des dégradations dont les conséquences financières sont importantes pour les finances municipales. Il est rappelé que toute dégradation d'un chemin communal est susceptible d'être sanctionnée d'une amende et d'une obligation de remise en état.

Débroussailler est un devoir : Pour se protéger en cas d'incendie de végétation / Pour faciliter l'intervention des pompiers / Pour limiter la propagation du feu /

Le débroussaillage réglementaire en pratique

Abords immédiats du bâti



Mettre à distance les végétaux combustibles des points d'entrée potentielle du feu : toit, ouvertures, éléments de charpente. Mettre à distance

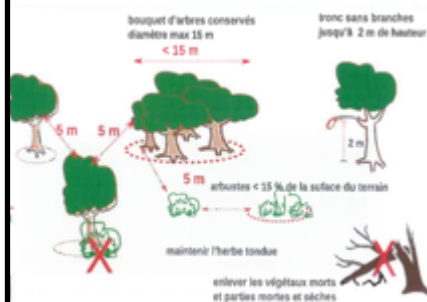
rien en surplomb du toit et de la charpente



Périmètre autour du bâti



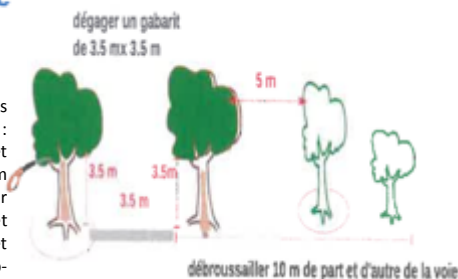
Mettre à distance les houppiers des arbres pied à pied ou par bouquet. Supprimer une bonne partie de la strate arbustive qui doit représenter 15% maximum de la surface à traiter. Pas d'arbustes sous les arbres. Réduire le volume des haies en hauteur et en épaisseur. Elaguer les arbres sur 2 m de hauteur.



Voie d'accès privée



Mettre au gabarit pour l'accès d'un camion de pompier : dégager emprise 3,5 m et élagage des arbres sur 3,5m de hauteur. Débroussailler une bande de 10 m de part et d'autre de la voie d'accès et mettre à distance les houppiers des arbres.



Elimination des végétaux coupés

Effectuer le broyage des résidus de coupe ou leur compostage ou leur évacuation en déchetterie.



L'incinération n'est autorisée que pour les seuls résidus d'OLD et si pas de déchetterie acceptant ces résidus dans un rayon de 10km et sous réserve du respect de prescriptions.